

Règlement pour l'organisation des peer reviews par un GLEK

1. Terminologie

GLEK

GLEK est l'abréviation de **G**roupement **L**ocal d'**E**changes entre **K**inésithérapeutes et ce groupe est constitué de kinésithérapeutes avec un portfolio PE-online.

! Vu que le GLEK est un groupement local, il n'est pas autorisé d'organiser des peer reviews à l'étranger.

! Les instituts de formation qui créent un GLEK indiquent le nom de l'institut au nom du GLEK.

Peer review

Un peer review est une concertation intercollégiale, organisée par un GLEK. L'autoréflexion et l'apprentissage via les connaissances et les expériences de vos collègues constituent l'aspect principal du peer review. En outre, le débat mène souvent à des idées intéressantes et nouvelles.

Les peer reviews se distinguent des activités « classiques » par le fait que, dans le but d'évaluer au mieux l'amélioration de la qualité des soins, chaque peer review a 3 questionnaires :

- Questionnaire 1 et 3: questionnaire que les participants remplissent avant le peer review et 60 jours après celui-ci afin de déterminer l'évolution.
- Questionnaire 2 = évaluation du cours: questionnaire que les participants remplissent immédiatement après le peer review pour évaluer l'activité en elle-même.

2. Conditions pour un peer review

Structure

Un peer review (durée = min. 2h) a une structure obligatoire :

- Introduction par l'expert - max. 30 minutes
- Concertation intercollégiale en petits groupes de maximum 12 – min. 1h 15 minutes)
- Conclusion plénière - 15 minutes

ATTENTION ! Les sessions de questions-réponses ne sont pas considérées comme étant une concertation intercollégiale.

ATTENTION ! Il n'est pas autorisé qu'un organisateur organise une formation continue et un peer review concernant le même thème le même jour.

Nombre de participants

Le nombre minimum de participants est fixé à 10 kinésithérapeutes, de sorte que le peer review puisse conduire à une concertation intercollégiale constructive avec de nouvelles idées et perspectives.

Assurez-vous de ne pas avoir plus de 40 participants par peer review. Nous savons par expérience que plus de 40 participants rendent plus difficile l'organisation pratique d'un peer review. De plus, votre compensation financière (voir ci-dessous) ne sera pas suffisante pour organiser correctement des peer reviews pour des groupes aussi grands.

Sujet/ thème

Le sujet du peer review, tout comme les activités de formation continue, doit relever des quatre piliers de la promotion de la qualité (voir le règlements pour les formateurs et les activités de formation continue).

Le GLEK choisit un thème pour le peer review ou décide d'organiser le peer review à thème préétabli. Le peer review à thème préétabli est un module prêt à l'emploi, qui peut être téléchargé sur le site web de Pro-Q-Kine.

Pour rappel : afin de répondre aux critères de la qualité, le kinésithérapeute participe annuellement à 1 peer review avec un sujet au choix et à 1 peer review à thème préétabli (OU à l'e-learning à thème préétabli). Pour un aperçu de tous les critères de la qualité, voir Règlement pour la promotion de la qualité en kinésithérapie 2019-2021.

Expert externe

Un GLEK peut demander à un expert externe de présenter le thème du peer review pendant une demi-heure maximum. L'intention n'est pas que l'expert participe ensuite au peer review!

Modérateurs

Chaque peer review doit être accompagné par des modérateurs qui dirigent et continuent la discussion. 1 modérateur doit être fourni par 12 participants. Les modérateurs peuvent participer au peer review.

Un modérateur ayant participé à la formation des modérateurs (organisée deux fois par an par Pro-Q-Kine) au cours des années précédentes est un modérateur reconnu.

3. Modalités pour l'accréditation d'un peer review via PE-online

Ci-dessous se trouvent les différentes étapes à suivre pour créer un GLEK et organiser des peer reviews. Pour les détails de ces étapes, vous consultez le guide PE-online.

Etape 1: La création d'un GLEK - *Guide PE-online p.4*

ATTENTION ! il est évident qu'étape 1 ne se fera qu'une seule fois.

Etape 2: La demande d'accréditation d'un peer review - *Guide PE-online p.10*

ATTENTION! Le peer review ne pourra pas être accrédité sans questionnaire complété dans la demande d'accréditation.

ATTENTION! Faites la demande de vos activités 6 semaines à l'avance.

ATTENTION ! La structure d'un peer review doit être clairement reflétée dans la description

Etape 3: Ajouter les participants avant le peer review - *Guide PE-online p.14*

ATTENTION! Les participants doivent être ajoutés dans PE-online au minimum 7 jours avant le peer review. Sinon, ils ne peuvent pas remplir le premier questionnaire à temps. La complétion des questionnaires dans les délais est impérative pour la validation d'un peer review.

Etape 4: Ajouter les présences après le peer review - *Guide PE-online p.18*

4. Financement d'un peer review

Conditions pour bénéficier du financement

Deux peer reviews par an organisés dans le cadre d'un GLEK et accrédités via PE-online seront financés.

Pour pouvoir bénéficier d'un financement, au moins 10 kinésithérapeutes (titulaires d'un portfolio PE-online) doivent être présents au peer review.

Les peer reviews qui auront lieu le même jour, avec le même sujet et au même endroit, seront considérés comme un seul peer review et financés comme mentionné ci-dessous.

Il est interdit de demander un prix de participation aux participants, vu que le GLEK est financé par Pro-Q-Kine.

Ce financement est à répartir librement entre le formateur/organisateur, le modérateur et le rédacteur. Si un expert est présent, son indemnité ne peut excéder le montant de € 150 (déplacement compris). Les frais de logistique sont également à inclure dans ces sommes. Le versement sera effectué sur le compte bancaire du GLEK ou sur celui du formateur/organisateur.

Pour pouvoir bénéficier de ce remboursement, tous les champs du document 'Note de frais' doivent être remplis correctement et ce document signé doit être remis à Pro-Q-Kine via info.fr@pqk.be **au plus tard 1 mois après le peer review**. Nous nous voyons obligés de demander de respecter ce délai vue que nous devons soumettre un rapport financier chaque trimestre à l'INAMI.

Tarifs

PEER REVIEW SANS MODÉRATEUR(S) RECONNU(S)

Peer review au sein d'un GLEK avec 10 - 23 kinésithérapeutes présents:

€ 200 pour un peer review sans expert

€ 300 pour un peer review avec expert

Peer review au sein d'un GLEK avec 24 - 40 kinésithérapeutes présents:

€ 350 pour un peer review sans expert

€ 450 pour un peer review avec expert

PEER REVIEW AVEC MODÉRATEUR(S) RECONNU(S)

Peer review au sein d'un GLEK avec 10 - 23 kinésithérapeutes présents:

€ 250 pour un peer review sans expert

€ 350 pour un peer review avec expert

Peer review au sein d'un GLEK avec 24 - 40 kinésithérapeutes présents:

€ 400 pour un peer review sans expert

€ 500 pour un peer review avec expert

5. Les documents nécessaires lors d'un peer review

Questionnaire

A compléter avec des mots clefs qui ont à voir avec le thème du peer review.

A ajouter obligatoirement dans la demande d'accréditation.

Compte rendu et note de frais

A compléter, à signer et à envoyer à Pro-Q-Kine via info.fr@pqq.be.

Les deux documents sont à télécharger via votre compte GLEK dans PE-online. Pour ce faire, cliquez sur le peer review en question, puis sur la rubrique "Présence" de ce peer review. Ensuite, cliquez sur le n° ID. et finalement vous pouvez télécharger les documents nécessaires sur la page suivante.